

École  
nationale  
des  
chartes

# Compte financier MMXX







## ÉDITORIAL



Madame, Monsieur, très chers collègues,

Ce n'est pas sans émotion que je vous présente, cette année, le deux-centième compte financier de l'École nationale des chartes. Comme un symbole, ce bicentenaire de notre établissement créé par Louis XVIII le 22 février 1821 est également marqué par le passage de l'école à une plus grande autonomie de gestion le 1<sup>er</sup> janvier 2021. 2020 tourne cette page et constitue le dernier compte financier avant que l'école exerce ses responsabilités et compétences élargies (RCE). Plus que jamais, j'ai donc voulu cette présentation la plus pédagogique possible pour vous permettre de vous plonger au mieux dans cette synthèse de l'année sous l'angle financier et comptable.

2020 aura été une année particulière à plus d'un titre.

La crise sanitaire que nous traversons est évidemment sans précédent. Durant toute l'année écoulée, elle a éprouvé notre société et notre organisation de travail. Face aux mesures de restrictions prises par les pouvoirs publics, l'école a dû se réorganiser pour assurer la continuité de ses missions de service public : l'enseignement, la recherche mais aussi, concernant les services comptables, le paiement des fournisseurs et des personnels. Bien sûr, le fonctionnement des services a été perturbé comme en témoignent l'annulation des oraux du concours d'entrée ou de celle du congrès du CTHS mais l'essentiel a été assuré.

Les conséquences de cette crise sur les comptes de notre école sont nombreuses comme vous pourrez vous en rendre compte en lisant cette brochure. Nous pouvons toutefois nous réjouir de constater que l'École dans son ensemble l'a relativement bien traversée sur un plan économique. Son résultat reste positif et ses fondamentaux, solides.

Globalement, le résultat a presque doublé par rapport à 2019 passant de 322 à 624 k€ mais reste toutefois dans la lignée des années précédentes, signe incontestable d'une gestion saine.

Les impacts de la crise sur les comptes sont, pour ne citer que les plus significatifs, à chercher du côté des frais de déplacements et restauration (près de 235 k€ d'économie par rapport à 2019) ou des équipements informatiques nécessaires à l'organisation des enseignements et du travail à distance.

Du côté des recettes, la formation continue a su résister à la crise en faisant même progresser légèrement son chiffre d'affaires. La crise sanitaire a, en revanche, aggravé la situation déjà difficile de l'activité éditoriale. Suite à un nouveau recul des ventes d'ouvrages en 2020, le chiffre d'affaires sur les sept dernières années est désormais divisé par trois. Le mode de financement de l'école qui repose majoritairement sur le versement de subventions a joué naturellement un rôle d'amortisseur dans cette période troublée.

Le fonds de roulement, lui, reste à un très bon niveau puisqu'il nous assure 124 jours de fonctionnement, bien au-delà du seuil de prudence de 30 jours communément admis pour un établissement ayant accédé aux RCE. Indicateur d'un solide équilibre financier, ce fonds de roulement nous met à l'abri du risque d'insolvabilité et nous ménage aussi de réelles marges de manœuvre pour entretenir notre outil de production ou développer de nouveaux projets. Il nous permet d'exercer, dans les meilleures conditions possibles, la plus grande autonomie de gestion dont l'École bénéficie en accédant aux responsabilités et compétences élargies le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'accès aux responsabilités et compétences élargies a un autre effet sur les comptes : les états financiers devront désormais être soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Cette certification devrait être obtenue sans difficulté car l'École dispose d'états financiers sincères et conformes aux règles et principes comptables en vigueur grâce aux importants travaux de fiabilisation des comptes entrepris il y a quelques années. Elle demeure toutefois soumise à une condition : que les discussions engagées avec les gestionnaires des sites BNF et Campus Condorcet aboutissent, avant la fin de l'année 2021, à la valorisation des nouveaux locaux occupés respectivement par la Bibliothèque de l'ENC depuis 2016 et le CTHS depuis 2019. Ces apports en nature faits par l'État propriétaire des sites immobiliers contribuent au fonctionnement de notre école et doivent être retracés dans ses comptes.

Je vous redis ici enfin tout le plaisir que j'ai à piloter la gestion comptable de l'École des chartes, désormais deux fois centenaire, et souhaite à toutes ses composantes, y compris le CTHS et l'Urfist de Paris, tout le rayonnement mérité dans leurs missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain  
Agent comptable  
pascal.pain@chartes.psl.eu



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. L'ÉQUILIBRE FINANCIER</b>  | <b>5</b>  |
| 1.1. La capacité d'autofinancement   | 5         |
| 1.2. Le tableau de financement et le fonds de roulement  | 5         |
| <b>2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER</b>   | <b>9</b>  |
| 2.1. Tableau des emplois (Tableau 1)   | 9         |
| 2.2. Autorisations budgétaires (Tableau 2)   | 10        |
| 2.3. Équilibre financier (Tableau 4)   | 10        |
| 2.4. Situation patrimoniale (Tableau 6)  | 11        |
| 2.4.1. <i>Compte de résultat</i>   | 11        |
| 2.4.2. <i>Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)</i>  | 11        |
| 2.4.3. <i>État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés</i>                         | 12        |
| 2.4.4. <i>Pour information de l'organe délibérant</i>  | 12        |
| <b>3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION</b> | <b>15</b> |
| 3.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes   | 15        |
| 3.2. Principes et méthodes d'évaluation  | 23        |
| 3.2.1. <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>   | 24        |
| 3.2.2. <i>Subventions d'investissement</i>   | 28        |
| 3.2.3. <i>Stocks</i>   | 29        |
| 3.2.4. <i>Créances</i>   | 29        |
| 3.2.5. <i>Rattachement des charges et des produits à l'exercice</i>  | 29        |
| <b>4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN</b>  | <b>33</b> |
| 4.1. Actif   | 33        |
| 4.1.1. <i>Actif immobilisé : note ❶</i>  | 34        |
| 4.1.2. <i>Stocks : note ❷</i>  | 35        |
| 4.1.3. <i>Créances : note ❸</i>  | 37        |
| 4.1.4. <i>Trésorerie : note ❹</i>  | 37        |
| 4.1.5. <i>Charges constatées d'avance : note ❺</i>   | 38        |
| 4.2. Passif  | 38        |
| 4.2.1. <i>Capitaux propres : note ❻</i>  | 39        |
| 4.2.2. <i>Provisions pour risques et charges : note ❼</i>  | 40        |
| 4.2.3. <i>Dettes : note ❽</i>  | 40        |
| 4.2.4. <i>Produits constatés d'avance : note ❾</i>   | 41        |
| <b>5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>   | <b>43</b> |
| 5.1. <i>Produits note ❶</i>  | 43        |
| 5.2. <i>Charges ❸</i>  | 50        |



# 1. L'ÉQUILIBRE FINANCIER

## 1.1. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources internes les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice, des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Il s'agit donc du flux de trésorerie potentiel généré par l'activité au cours de l'exercice.

*Montants en k€*

| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2020                     |             |
|---|-------------|
| Total des produits de la section de fonctionnement  | 5           |
| Total des charges de la section de fonctionnement   | 124         |
| <b>= RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>                   | <b>+624</b> |
| + Dotations aux amortissements et provisions        | 906         |
| - Reprises sur provisions et amortissements         | -845        |
| - Plus-values de cession d'actif                    | 0           |
| + Moins-values de cessions d'actif                  | 0           |
| <b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE :</b> | <b>+686</b> |

## 1.2. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer comment l'équilibre financier s'est réalisé au cours de l'exercice et comment les besoins ont été financés : soit par les ressources internes dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par des financements externes.

| EMPLOIS   | k€         | RESSOURCES  | k€         |
|---|------------|---|------------|
| Insuffisance d'autofinancement                    |            | Capacité d'autofinancement de l'exercice                | 686        |
| Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé     | 141        | Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé |            |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices        |            | Augmentation des capitaux propres                       |            |
| Réduction des capitaux propres                    |            | Subventions d'investissement                            | 19         |
| Remboursements de dettes financières              |            | Augmentation des dettes financières                     |            |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b>                          | <b>141</b> | <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>                             | <b>705</b> |
| Variation du fonds de roulement (ressource nette) | +563       | Variation du fonds de roulement (emploi net)            |            |

Les investissements de l'exercice (141 k€) ont été financés par une subvention à hauteur de 19 k€ et autofinancés pour le reste. L'excédent d'autofinancement est venu abonder le fonds de roulement pour 563 k€.

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

| FONDS DE ROULEMENT EN K€   | 31/12/2019     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| Financements État non rattachés à des actifs déterminés            | –              | –              |
| Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)         | 17 351         | 16 880         |
| Réserves   | 8 424          | 8 746          |
| Report à nouveau   | 54             | 54             |
| Résultat de l'exercice   | 322            | 624            |
| Financements autres tiers non rattachés à des actifs déterminés    | –              | –              |
| Financements autres tiers rattachés à des actifs déterminés (nets) | 109            | 109            |
| Dettes financières   | 0              | 0              |
| Amortissements et dépréciations                                    | 3 302          | 3 850          |
| Provisions pour risques et charges                                 | 182            | 186            |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =</b>                  | <b>29 744</b>  | <b>30 449</b>  |
| Actif immobilisé brut  | -26 760        | -26 901        |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices                         | 0              | 0              |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =</b>                     | <b>-26 760</b> | <b>-26 901</b> |

|   |              |              |
|---|--------------|--------------|
| <b>FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES – EMPLOIS DURABLES) =</b> | <b>2 984</b> | <b>3 548</b> |
|---|--------------|--------------|

|  |             |  |
|--|-------------|--|
| <b>ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =</b> | <b>+563</b> |  |
|--|-------------|--|

Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement représente 355 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 318 jours, l'année passée et 412 jours en 2018 (à périmètre constant).

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État de 6,7 M€, son fonds de roulement passerait de 355 à 124 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 3,3 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 329 jours de fonctionnement hors charges non décaissables (115 jours si RCE).

A noter que le fonds de roulement inclut 367 k€ de pertes latentes liées aux dépréciations des stocks de livres. Ces dépréciations peuvent s'analyser comme des pertes quasi-définitives. Le Fonds de roulement s'en trouve réduit.

| FONDS DE ROULEMENT  | SANS CORRECTION | CORRIGÉ DES DÉPRÉCIATIONS<br>DE STOCK |
|---|-----------------|---------------------------------------|
| En valeur absolue (k€)  | 3 548           | 3 181                                 |
| En nombre de jours de dépenses décaissables                     | 355             | 319                                   |
| En nombre de jours de dépenses décaissables<br>(simulation RCE) | 124             | 111                                   |



## 2. LES ÉTATS GBCP DU COMPTE FINANCIER

### 2.1. TABLEAU DES EMPLOIS (TABLEAU 1)

|  |                    | (A)                          | (B)   | (C) = (A) + (B)                                 |
|--|--------------------|------------------------------|---|---|
|  |                    | EMPLOIS SOUS<br>PLAFOND ÉTAT | EMPLOIS FINANCÉS<br>SUR BUDGET<br>ÉTABLISSEMENT   | GLOBAL  |
| Catégories<br>d'emplois  | Nature des emplois | En ETPT                      | En ETPT   | En ETPT   |
| Enseignants-<br>chercheurs   | Permanents         | Titulaires                   |   | 16,0  |
|  |                    | CDI                          | 0,0   | 0,0   |
|  | Non permanents     | CDD                          | 4,8   | 7,3   |
| S/TOTAL EC   |                    | 20,8                         | 7,3   | 28,0  |
| ELÈVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DES ENS                                       |                    | 72,3                         |   | 72,3  |
| BIATSS   | Permanents         | Titulaires                   |   | 30,0  |
|  |                    | CDI                          | 2,1   | 4,8   |
|  | Non permanents     | CDD                          | 5,8   | 12,7  |
| S/TOTAL BIATSS   |                    | 37,8                         | 17,5  | 55,3  |
| CONSOMMATION EXÉCUTÉE DES EMPLOIS  |                    | 130,8                        | 24,7  | 155,5   |
| RAPPEL DU PLAFOND DES EMPLOIS<br>PRÉVISIONNEL FIXÉ PAR L'ÉTAT AU<br>01/01/2020 |                    | 136,0                        | PLAFOND<br>DES EMPLOIS<br>PRÉVISIONNELS<br>FIXÉ SUR BUDGET<br>ÉTABLISSEMENT AU<br>01/01/2020 = 30 | 166,0   |
|  |                    |                              |   | PLAFOND GLOBAL<br>DES EMPLOIS<br>VOTÉ PAR LE CA |

## 2.2. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (TABLEAU 2)

| DÉPENSES                  |                  |                  |                  |                  |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                           | PRÉVISION        |                  | EXECUTION        |                  |
|                           | AE               | CP               | AE               | CP               |
| Personnel                 | 1 457 221        | 1 457 221        | 1 364 048        | 1 364 048        |
| Fonctionnement            | 1 869 031        | 1 869 031        | 1 777 318        | 1 777 318        |
| Investissement            | 118 765          | 118 765          | 103 161          | 103 161          |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b> | <b>3 445 017</b> | <b>3 445 017</b> | <b>3 244 527</b> | <b>3 244 527</b> |

| RECETTES                                  |                  |                  |  |
|---|------------------|------------------|--|
| RECETTES GLOBALISÉES                      | PRÉVISION        | EXECUTION        |  |
| Subvention pour charges de service public | 2 850 304        | 2 859 450        |  |
| Autres financements de l'État             | –                | –                |  |
| Fiscalité affectée                        | 5 500            | 6 070            |  |
| Autres financements publics               | 307 105          | 322 306          |  |
| Recettes propres                          | 284 818          | 399 480          |  |
| <b>RECETTES FLÉCHÉES</b>                  |                  |                  |  |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>                 | <b>3 447 727</b> | <b>3 587 305</b> |  |

|   |               |
|---|---------------|
| <b>SOLDE BUDGÉTAIRE EN PRÉVISION (EXCÉDENT)</b> | <b>+2 710</b> |
|---|---------------|

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>SOLDE BUDGÉTAIRE EN EXECUTION (EXCÉDENT)</b> | <b>+342 779</b> |
|---|-----------------|

Montants en €

## 2.3. ÉQUILIBRE FINANCIER (TABLEAU 4)

|   | BESOINS (UTILISATION DES FINANCEMENTS) |                | FINANCEMENTS (COUVERTURE DES BESOINS) |                |   |
|---|--|----------------|---------------------------------------|----------------|---|
|   | PRÉVISION                              | EXECUTION      | PRÉVISION                             | EXECUTION      |   |
| Solde budgétaire (déficit)  | –                                      | –              | 2 710                                 | 342 779        | Solde budgétaire (excédent)   |
| Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)                | 7 000                                  | 3 842          | 5 000                                 | 10 315         | Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)                |
| <b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME</b> | <b>7 000</b>                           | <b>3 842</b>   | <b>7 710</b>                          | <b>353 094</b> | <b>SOUS-TOTAL DES OPÉRATIONS AYANT UN IMPACT POSITIF SUR LA TRÉSORERIE DE L'ORGANISME</b> |
| VARIATION DE TRÉSORERIE   | 710                                    | 349 252        | –                                     | –              | VARIATION DE TRÉSORERIE   |
| <i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>                                      |  | 349 252        | –                                     | –              | <i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>                                     |
| <b>TOTAL DES BESOINS</b>  | <b>7 710</b>                           | <b>353 094</b> | <b>7 710</b>                          | <b>353 094</b> | <b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>   |

Montants en €

## 2.4. SITUATION PATRIMONIALE (TABLEAU 6)

### 2.4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

| CHARGES  | PRÉVISION<br>2020 | EXÉCUTION<br>2020 | PRODUITS   | PRÉVISION<br>2020 | EXÉCUTION<br>2020 |
|--|-------------------|-------------------|--|-------------------|-------------------|
| Personnel  | 1 405 120         | 1 359 284         | Subventions de l'État  | 2 850 304         | 2 859 450         |
| Fonctionnement<br>autre que les charges<br>de personnel                    | 3 013 959         | 3 140 457         | Fiscalité affectée   | 5 500             | 6 070             |
|  |                   |                   | Autres subventions   | 235 725           | 433 318           |
|  |                   |                   | Autres produits  | 1 548 219         | 1 825 323         |
| <b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>   | <b>4 419 079</b>  | <b>4 499 741</b>  | <b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>  | <b>4 639 748</b>  | <b>5 124 161</b>  |
| Résultat : bénéfice<br>(3) = (2) - (1)                                     | 220 669           | 624 420           | Résultat :<br>perte (4) = (1) - (2)  | –                 | –                 |
| <b>TOTAL EQUILIBRE DU<br/>COMPTE DE RÉSULTAT<br/>(1) + (3) = (2) + (4)</b> | <b>4 639 748</b>  | <b>5 124 161</b>  | <b>TOTAL EQUILIBRE DU<br/>COMPTE DE RÉSULTAT<br/>(1) + (3) = (2) + (4)</b> | <b>4 639 748</b>  | <b>5 124 161</b>  |

Montants en €

### 2.4.2. CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

|   | PRÉVISION 2020 | EXÉCUTION 2020 |
|---|----------------|----------------|
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE                                      | 220 669        | 624 420        |
| + Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 1 330 000      | 905 959        |
| - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions  | -1 280 000     | -844 777       |
| + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés        | –              | –              |
| - Produits de cession d'éléments d'actifs                   | –              | –              |
| <b>CAF</b>  | <b>270 669</b> | <b>685 603</b> |

Montants en €

### 2.4.3. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

| EMPLOIS   | PRÉVISION<br>2020 | EXÉCUTION<br>2020 | RESSOURCES  | PRÉVISION<br>2020 | EXÉCUTION<br>2020 |
|---|-------------------|-------------------|---|-------------------|-------------------|
| Insuffisance d'autofinancement                            |                   |                   | Capacité d'autofinancement                              | 270 669           | 685 603           |
| Investissements   | 115 980           | 141 314           | Financement de l'actif par l'État                       |                   |                   |
|   |                   |                   | Subventions d'investissement                            | 20 880            | 19 200            |
| Remboursement des dettes financières                      |                   |                   | Augmentation des dettes financières                     |                   |                   |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>                              | <b>115 980</b>    | <b>141 314</b>    | <b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>                         | <b>291 549</b>    | <b>704 803</b>    |
| <b>AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b> | <b>175 569</b>    | <b>563 489</b>    | <b>DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)</b> | <b>-</b>          | <b>-</b>          |

Montants en €

### 2.4.4. POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

|  | PRÉVISION 2020 | EXÉCUTION 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Variation du Fonds de roulement : prélèvement      | 175 569        | 563 489        |
| Variation du besoin en Fonds de roulement          | 174 859        | 214 237        |
| Variation de la Trésorerie : prélèvement ou apport | 710            | 349 252        |
| Niveau du Fonds de roulement 31/12/2020            | 3 159 965      | 3 547 885      |
| Niveau du besoin en Fonds de roulement             | 227 649        | 267 027        |
| Niveau de la Trésorerie 31/12/2020                 | 2 932 316      | 3 280 858      |

Montants en €





### 3. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice budgétaire et comptable correspond à l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation).

#### 3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

##### Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2019<sup>1</sup>, le MESR a confié la gestion de l'Urfist de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché. Les missions de l'Urfist sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Le présent compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

1. Cette convention fait suite à une convention signée initialement en 2002.

## L'École nationale des chartes : Un établissement ne bénéficiant pas encore des responsabilités et compétences élargies

Par décision de son conseil d'administration du 10 décembre 2019, l'École a souhaité bénéficier des responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines offertes par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 dite « Libertés et responsabilités des universités » ;

A l'issue d'un audit de l'IGÉSR<sup>2</sup> et constatant un bon degré de préparation, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a finalement répondu favorablement à sa demande.

C'est ainsi que l'École a pu accéder aux RCE le 1er janvier 2021 et pourra désormais bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion.

Pour l'heure en 2020, l'ENC ne bénéficie pas encore des RCE, ce qui sur un plan pratique, a les conséquences suivantes pour les états financiers :

D'une part, les comptes ne sont pas soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

D'autre part, la rémunération des personnels titulaires et des élèves fonctionnaires reste à la charge directe du budget de l'État soit une masse salariale de 6,7 M€ environ. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, ainsi qu'aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

## Un contexte économique et social fortement marqué par la crise sanitaire

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les pouvoirs publics ont instauré deux états d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national : un premier au printemps 2020<sup>3</sup> pour contrer l'expansion de la pandémie et un second le 17 octobre 2020<sup>4</sup> devant une deuxième vague épidémique.

Pour endiguer la propagation du virus, le gouvernement a également pris la décision de confiner la population à deux reprises<sup>5</sup>.

Ces différentes mesures drastiques ont fortement perturbé la vie économique et sociale du pays et ont eu naturellement des impacts très significatifs sur la vie de l'École nationale des chartes.

Ainsi, l'École a dû fermer complètement ses locaux<sup>6</sup> à l'occasion des deux confinements et les réouvertures qui ont suivi ont été à chaque fois partielles à raison d'un ou deux jours par semaine.

Soumise à ces contraintes, l'École a su toutefois s'adapter afin d'assurer la continuité de ses missions notamment en développant le télétravail de ses personnels (véritablement généralisé au deuxième semestre) et les cours à distance pour ses étudiants et stagiaires.

2. Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IgéSR)

3. Du 24 mars au 10 juillet 2020.

4. Prolongé jusqu'au 1er juin 2021.

5. 3 mois au printemps 2020 et 1 mois et demi à partir du 29 octobre soit une durée totale de près de quatre mois et demi.

6. Tout d'abord, du 18 mars au 25 mai 2020 puis du 29 octobre au 15 décembre.

Les cours ont été entièrement dispensés en ligne du 15 mai 2020 jusqu'à la rentrée académique du 1er octobre qui a pu se faire en partie en présentiel (jauge à 50 %). A l'occasion du deuxième confinement, les cours ont basculé à nouveau à 100 % en distanciel.

Le concours d'entrée a lui aussi été fortement perturbé. Organisés habituellement au printemps, les écrits ont dû être reportés à la première semaine d'août. Les oraux eux ont été supprimés.

Les conséquences sur les comptes 2020 sont nombreuses :

- Effondrement des frais de restauration, cérémonie et déplacements,
- Hausse des achats d'équipements informatiques afin de déployer le télétravail des personnels et les cours à distance (c/606 pour l'essentiel),
- D'une manière générale, la baisse des charges est toutefois plus limitée que celle à laquelle nous aurions pu nous attendre. La direction des achats de l'État a, en effet, demandé aux établissements de poursuivre l'exécution des contrats même en l'absence de prestation réalisée pendant le premier confinement, afin de ne pas fragiliser les fournisseurs (ex : nettoyage des locaux).

De plus, les charges locatives (notamment chauffage et fluides) se sont elles aussi maintenues à leur niveau de 2019 (à périmètre constant) du fait du mécanisme de versement des provisions refacturées par nos hébergeurs (BnF et Campus Condorcet). Les économies sur les fluides induites par la fermeture de l'établissement ne seront donc connues qu'en 2021, à la régularisation des charges définitives 2020.

- Masse salariale :
  - Baisse de la masse salariale affectée à la recherche du fait du ralentissement de cette activité à l'École et au CTHS,
  - Absence de rémunération d'enseignants pour les oraux du concours,
  - Hausse des passifs sociaux du fait d'une augmentation du nombre de jours stockés sur les comptes épargne temps (CET) des agents.
- Chiffre d'affaires :
  - Baisse sensible des ventes d'ouvrages,
  - Maintien de l'activité de formation continue qui a su adapter son offre.

### Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. L'établissement public Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de la future Cité des humanités et sciences sociales, au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Financés en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), les travaux de la première phase se sont achevés en 2019. Le Campus Condorcet a pu ainsi ouvrir ses portes au mois de septembre et accueillir ses premiers occupants au nombre desquels, le CTHS (voir infra) et le Centre Jean-Mabillon.

Ce campus a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera en vitesse de croisière 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m<sup>2</sup> de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École est de plus membre de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) qui regroupe 19 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (9 membres, 2 associés et 5 partenaires) dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM).

En 2011, PSL a été sélectionnée pour mettre en œuvre l'Idex PSL qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués à ses membres, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

À l'issue d'une phase probatoire de 5 années, le jury international qui avait sélectionné le projet en 2011 s'est réuni, au printemps 2016, pour évaluer les actions menées. S'il a salué la qualité des travaux, il a toutefois souhaité réévaluer certaines actions en prolongeant la phase probatoire de 18 mois.

Le jury s'est donc à nouveau réuni en mars 2018. Saluant une fois encore la qualité du projet, il a accordé à PSL une nouvelle période probatoire, de 30 mois maximum, afin de consolider ses statuts et d'atteindre définitivement l'objectif institutionnel de création d'une université de recherche aux standards internationaux. Cette nouvelle phase a eu pour effet de confirmer les financements de l'Idex sur la période.

En 2019, Paris Sciences et Lettres a abandonné le statut de Comue (communauté d'universités et d'établissements créée par la loi ESR de 2013) pour devenir un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), université créée en application de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les membres associés dont l'École des chartes sont désormais regroupés au sein de PSL en « établissements composantes ». Ces établissements-composantes bien que parties intégrantes de PSL conservent leurs personnalités morales et juridiques ainsi que leurs statuts propres. Autonomes sur un plan juridique, ils s'inscrivent pour autant dans la stratégie de l'université PSL qu'ils définissent en commun.

Prenant acte de cette avancée institutionnelle, le jury réuni à l'automne 2020 a validé définitivement le projet. Cette décision a eu pour effet de confirmer enfin la dévolution par l'État à PSL d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant près de 25 M€ par an, aux conditions actuelles).

### Des changements d'implantations géographiques

Depuis octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2<sup>ème</sup>).

La Bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016/2017 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>).

L'équipe d'accueil Centre Jean-Mabillon ainsi que le CTHS installés jusqu'alors à Vanves (Hauts de Seine) ont emménagé au cours de l'année 2019 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'Urfist restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Les déménagements sur le site Richelieu ont fait l'objet d'un financement spécifique de l'État.

### La fiabilisation du haut de bilan

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan. Cette opération a consisté à :

- Comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour ses missions ;
- Procéder à un inventaire physique de ses biens meubles et de ses logiciels ;
- Rapprocher de la comptabilité les résultats de cet inventaire ;
- Sortir du bilan les financements externes non rattachés aux actifs inscrits au bilan.

Les retraitements comptables correspondants ont été comptabilisés à la clôture 2015.

Ces travaux ont été poursuivis par l'intégration à l'actif en 2016, des collections de la bibliothèque.

A ce jour, cette fiabilisation est quasi-achevée. Restent à intégrer les locaux occupés par la Bibliothèque sur le site BnF et le CTHS sur le Campus Condorcet.

Ces locaux sont en attente d'inscription à l'actif, à défaut d'évaluations fiables. Des discussions sont en cours avec les agences comptables de la BnF et du Campus Condorcet afin d'opérer un transfert comptable de ces biens dans les comptes de l'École. Cf. infra § 3.2.1.

En valorisant ces locaux aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu (coût de construction), leurs valeurs approcheraient les :

10 M€ pour les locaux occupés par la Bibliothèque sur le site Richelieu de la BnF,

3 M€ pour les bureaux du CTHS à Aubervilliers.

### Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC

Dans le cadre d'un partenariat avec PSL, l'École a entrepris en 2019 la numérisation des thèses de ses élèves avec pour objectif de les mettre en ligne à terme, sur le site internet de l'École pour être accessibles à un large public.

Partant du principe que cette action contribue à sa mission de service public d'enseignement et de recherche et qu'elle lui apportera un potentiel de service sur plusieurs exercices, l'École a considéré que le produit de la numérisation de ces thèses répond à la définition d'un actif incorporel.

Estimant que le projet est nettement individualisé, a de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique, l'École a inscrit ces thèses numérisées à l'actif de son bilan. Ces immobilisations générées en interne ont ainsi été comptabilisées à l'actif à leur coût de développement. Ces derniers sont constitués de l'ensemble des coûts directs engagés pour la production du bien : achats, prestations de services et masse salariale.

Le projet n'étant pas terminé (les thèses seront en ligne en 2021), les coûts de l'exercice ont été activés en en-cours d'immobilisations incorporelles (c/232) en contrepartie d'un produit au compte c/72 « production immobilisée ».

Cette action étant en partie financée par PSL dans le cadre de l'Idex, un financement externe de l'actif (FEA) a été comptabilisé en parallèle, dans les capitaux propres.

Ce traitement comptable a été retenu afin de mieux valoriser dans les comptes, le patrimoine immatériel de l'École.

### Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier

Au moment où elle s'installait dans des locaux entièrement neufs, l'École a décidé de constituer un fonds dédié à l'entretien du parc immobilier. Partant du principe que les travaux d'entretien, peu importants sur un bâtiment neuf, prennent nécessairement de l'ampleur au fil du temps, ce fonds a pour objectif de garantir le bon état du bâtiment en constituant aujourd'hui des réserves qui financeront les travaux d'entretien de demain.

Ce fonds est retracé en comptabilité dans les capitaux propres de l'École sur une ligne dédiée dans les réserves (c/10685) au sein des capitaux propres.

Dans sa séance du 26 mars 2015, le conseil d'administration a décidé de lui consacrer chaque année 200 k€ desquels sera déduit le montant des travaux de l'exercice.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 175 k€ pour le bâtiment du 65 de la rue de Richelieu ;
- 10 k€ au titre des locaux occupés par l'Urfist au 17 rue des Bernardins ;
- A ces montants, s'ajoutent une dotation spécifique de 15 k€ pour anticiper l'installation de l'École sur le Campus Concordet.

Le 13 mars 2019, le conseil d'administration a souhaité abonder le fonds d'une dotation supplémentaire de 100 k€ par an au titre de l'entretien des locaux occupés par la Bibliothèque, 12 rue des Petits-Champs.

Le tableau ci-après retrace l'historique des dotations faites à ce fonds depuis son origine :

|  | 2016  | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 * |
|--|-------|------|------|------|------|--------|
| <b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RICHELIEU ET BERNARDINS (A) :</b> |       |      |      |      |      |        |
| Dotation annuelle au titre de N-1  | 185   | 185  | 185  | 185  | 185  | 185    |
| Travaux de l'exercice N-1  | -20   | -20  | -45  | -43  | -43  | -26    |
| Dotation au fonds de réserve au titre de N-1                                     | =165  | =165 | =140 | =161 | =142 | =159   |
| Cumul au 31/12/2020 (A)  | 773   |      |      |      |      |        |
| <b>MONTANT AFFECTÉ À L'INSTALLATION DE L'ÉCOLE SUR LE CAMPUS CONDORCET (B) :</b> |       |      |      |      |      |        |
| Dotation annuelle au titre de N-1  | 15    | 15   | 15   | 15   | –    | –      |
| Cumul au 31/12/2020 (B)  | 60    |      |      |      |      |        |
| <b>MONTANT AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES LOCAUX 12 RUE DES PETITS-CHAMPS (C) :</b>   |       |      |      |      |      |        |
| Dotation annuelle au titre de N-1  | –     | –    | –    | 100  | 100  | 100    |
| Travaux de l'exercice N-1  | –     | –    | –    | –    | -1   | -1     |
| Dotation au fonds de réserve au titre de N-1                                     | –     | –    | –    | =100 | =99  | =99    |
| Cumul au 31/12/2020 (C)  | 199   |      |      |      |      |        |
| <b>MONTANT TOTAL AFFECTÉ AU FONDS DE RÉSERVE (A) + (B) + (C) :</b>               |       |      |      |      |      |        |
| Dotation totale annuelle au titre de N-1   | 180   | 180  | 155  | 276  | 241  | 258    |
| Cumul du fonds au 31/12/2020 (A) + (B) + (C)                                     | 1 032 |      |      |      |      |        |

(\*) Les montants 2021 sont mentionnés ici à titre d'information. Ils seront soumis à l'approbation du conseil d'administration, le 9 mars 2021 après l'arrêté des comptes 2020.

### Divers désordres dans les nouveaux locaux de la Bibliothèque

Des traces d'humidité apparues dans la « Rotonde »

Des traces d'humidité et de moisissures ont été détectées sur les murs de la Rotonde en 2017. Les premières analyses conduisent à une possible infiltration d'eau dans les maçonneries.

Les dommages se limitent à ce stade aux murs mais des contrôles renforcés du niveau d'hygrométrie ont été mis en place afin de veiller aux conditions de conservation des ouvrages précieux entreposés dans la Rotonde.

Pour le moment, et dans l'attente d'analyses plus poussées, aucune dépense n'a été engagée par l'École pour remédier à ce désordre. Par ailleurs, compte tenu du fait que les locaux concernés ne sont pas inscrits à l'actif de l'École, aucune dépréciation d'actif n'a été comptabilisée à ce titre.

Ce désordre est intervenu après l'expiration de la garantie de parfait achèvement (1 an) mais toutefois dans le délai de garantie décennale (article 1792-2 du code civil) qui impose au constructeur de réparer les dommages survenus au cours des 10 années suivant la réception (dommages qui rendent l'immeuble construit impropre à sa destination comme par exemple, un défaut d'étanchéité).

Ce sinistre est toujours en cours d'expertise au 31 décembre 2020.

### Stratégie « Bienvenue en France » et droits d'inscription différenciés

Depuis la rentrée 2019, les étudiants extra-européens qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation en France acquittent de frais d'inscription différenciés : 2 770 € en licence et 3 770 € en master<sup>7</sup> au lieu respectivement, des 170 et 243 € applicables aux étudiants ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse.

Cette nouvelle mesure a été accompagnée par la possibilité offerte aux établissements qui le souhaitent d'exonérer leurs étudiants extra-européens, dans la limite toutefois de 10% des étudiants inscrits<sup>8</sup>.

Afin de se laisser le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle stratégie d'accueil de ses étudiants étrangers, l'École a souhaité profiter de cette possibilité à titre transitoire pour exonérer partiellement en 2019 puis en 2020, les étudiants extra-européens.

Ainsi, les 9 étudiants extra-européens accueillis à la rentrée 2020 ont acquitté leurs droits d'inscription à hauteur seulement de 243 €. Les droits différenciés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires (c/ 706) pour leur montant brut et en parallèle, l'exonération a donné lieu à la comptabilisation d'une charge (c/ 658). L'exonération représente un manque à gagner de près de 32 k€ pour l'année universitaire 2020/2021.

### La CVEC, contribution de vie étudiante et de campus

Instituée par l'article L. 841-5 du Code de l'éducation à la rentrée 2018, cette contribution<sup>9</sup> est payée en plus des droits d'inscription, par les étudiants s'inscrivant en formation initiale de niveaux Licence, Master ou Doctorat (LMD) au profit des établissements d'enseignement supérieur et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Elle est

7. Les droits différenciés ne sont pas applicables aux doctorants. Leurs droits d'inscription s'élèvent toujours à 380 €.

8. Article R. 719-50 du Code de l'éducation.

9. 90 € en 2018, 91 € en 2019 et 92 € à la rentrée 2020.

affectée spécifiquement au financement d'actions favorisant « *l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants* » et confortant « *les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention* » dans les établissements bénéficiaires.

Cette contribution prend la forme d'une taxe affectée<sup>10</sup> recouvrée par les Crous et reversée en deux temps aux établissements bénéficiaires de leur ressort géographique : Un acompte de 50 % en décembre et le solde au plus tard en juillet de l'année suivante.

Ainsi, l'ENC a reçu en 2020 du Crous de Paris 6069 € correspondant à la part de la CVEC lui revenant au titre des rentrées universitaires 2019 et 2020. Cette somme est comptabilisée en produit de fiscalité affectée (c/7571).

### Plan comptable

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 a diffusé un nouveau plan de comptes applicables aux établissements publics nationaux.

Celui-ci est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques. A ce titre, le plan comptable commun remplace le plan comptable Mg-3 qui était jusqu'alors applicable aux universités.

Cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels).

Ce nouveau plan de comptes a été mis en œuvre à l'École à compter de l'exercice 2017.

La dernière version de l'ICC, applicable à l'exercice 2020 est celle diffusée par le BOFIP-GCP-19-0055 du 16/01/2020.

### Raccourcissement du délai de reddition des comptes

En prévoyant d'arrêter ses comptes annuels 2020 par son Conseil d'administration, le 9 mars 2021, l'École des chartes respecte les dispositions du règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012) qui fixe la date limite d'adoption du compte financier au 16 mars 2021.

### Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1er janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium Jefyco.

### Changement de méthode et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via le report à nouveau au sein des capitaux propres du bilan d'ouverture (c/ 11).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNOCP) repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

10. Son montant est fixé chaque année en Loi de finances.

## 3.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Référentiel comptable

L'École est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Éducation et, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par ce dernier, aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- le recueil des normes comptables des établissements publics (juillet 2015) ;
- l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables exposées dans le recueil (Instruction du 23 novembre 2018 publiée sous la référence GCP 18-0047) ;
- le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux ;
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles ;
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues ;
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

### TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible ;
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

A noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Une étude est actuellement en cours afin d'optimiser le droit à déduction.

### 3.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

#### Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

| CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES | DURÉE |
|---|-------|
| Logiciels   | 3 ans |
| Autres droits et valeurs  | 3 ans |

Les frais de recherche et de développement sont habituellement comptabilisés en charges.

A noter toutefois que l'école a activé en 2019 les coûts de numérisation des thèses de ses élèves qu'elle projette de mettre en ligne sur le site internet de l'École.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel de l'École, se reporter au point qui lui est consacré au § 3.1.

#### Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

##### *65 rue de Richelieu, Paris 2<sup>ème</sup>*

Cet ensemble immobilier de 2 400 m<sup>2</sup> accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne. Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€). L'inscription s'est faite en quatre composants :

| LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES |                        | MONTANT TOTAL € |
|-----------------------------------|------------------------|-----------------|
| C1                                | Structure              | 7 128 723       |
| C2                                | Clos et couvert        | 1 092 114       |
| C3                                | Fluides et ascenseurs  | 2 322 362       |
| C4                                | Agencements intérieurs | 1 706 800       |
| TOTAL                             |                        | 12 250 000      |

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

| COMPOSANTS COMPTABLES |                        | CADENCE EN ANNÉES |
|-----------------------|------------------------|-------------------|
| C1                    | Structure              | 50                |
| C2                    | Clos et couvert        | 20                |
| C3                    | Fluides et ascenseurs  | 25                |
| C4                    | Agencements intérieurs | 20                |

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment. Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

#### *58 rue de Richelieu / 12 rue des Petits Champs, Paris 2<sup>ème</sup>*

L'École a pris possession en juin 2016 de 2000 m<sup>2</sup> issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la BnF. Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de la Bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la bibliothèque a pu ouvrir ses portes au public en mars 2017.

L'installation dans son ensemble a fait l'objet d'un financement spécifique de l'État de 700 k€.

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'État font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Une convention signée en décembre 2018 fixe les modalités de refacturation des charges locatives à l'École par la BnF.

Ne disposant pas d'estimation fiable du fait d'une divergence d'interprétation avec la BnF sur la notion de contrôle comptable du bien, l'École n'a pu intégrer ces locaux à son actif. Ceux-ci restent inscrits à l'actif de la BnF.

En les valorisant aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait 10 M€.

Ces locaux ont subi des dommages consécutifs à des malfaçons observées dans le cadre du chantier de rénovation du site Richelieu (phase 1). Cf. supra § 3-1. *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes.*

### ***Campus Condorcet (Seine Saint-Denis)***

Après avoir quitté les locaux qu'il occupait jusqu'alors au 60 boulevard du Lycée à Vanves, le CTHS a emménagé sur le site d'Aubervilliers du Campus Condorcet où il occupe 548 m<sup>2</sup> de bureaux (548 m<sup>2</sup>) avec le centre Jean Mabillon. Cette occupation est régie par une convention signée avec l'établissement public Campus Condorcet. Elle prévoit la seule refacturation des prestations d'entretien et de maintenance, ainsi que des fluides.

Ces locaux construits dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) géré par l'établissement Campus Condorcet pour le compte de l'État sont mis à la disposition de l'École pour héberger ses équipes de recherche ainsi que le CTHS. En lui permettant ainsi d'exercer sa mission de service public, cette mise à disposition transfère à l'École le contrôle<sup>11</sup> de ces locaux au sens des normes comptables. Dès lors qu'ils sont contrôlés, ils revêtent le caractère d'un actif immobilisé à inscrire à l'actif du bilan de l'École des chartes.

Faute de disposer d'une évaluation fiable, le transfert comptable du bien n'a toujours pas pu être organisé entre le Campus Condorcet et l'École des chartes au 31 décembre 2020. Ces locaux ne figurent donc pas au bilan de l'École à la clôture 2020.

Sur la base d'un coût moyen de construction de 5000 €/m<sup>2</sup>, la valeur des 548 m<sup>2</sup> de bureau est estimée à 3 M€ environ.

Pour plus d'information sur la comptabilisation des opérations de transfert de contrôle dans le secteur public, il convient de se référer à l'avis du CNOCP n° 2020-01 du 17 janvier 2020.

### ***17 rue des Bernardins, Paris 5<sup>ème</sup>***

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 236 m<sup>2</sup>, ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'Urfist sur le campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

11. Le cadre conceptuel des comptes publics a introduit en 2006 la notion de contrôle dans la définition d'un actif et l'explícite : L'entité publique contrôle la ressource si elle a la capacité de disposer de son potentiel de service, pour elle-même ou pour des tiers, ou de ses avantages économiques.

**La Sorbonne, Paris 5<sup>ème</sup>**

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École depuis 2014.

**Travaux et agencements**

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

| COMPOSANTS COMPTABLES |                        | CADENCE EN ANNÉES |
|-----------------------|------------------------|-------------------|
| C1                    | Structure              | 50                |
| C2                    | Clos et couvert        | 20                |
| C3                    | Fluides et ascenseurs  | 25                |
| C4                    | Agencements intérieurs | 20                |

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

**Les biens meubles corporels**

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe est inscrit à l'actif. Par exception, des matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil peuvent être activés lorsqu'ils sont achetés par lot et qu'ils constituent un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité. Un nouveau rapprochement a été effectué en 2019.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

| INTITULÉS   | CADENCES (ANNÉES) |
|---|-------------------|
| <b>INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS</b>              |                   |
| Installations techniques ou complexes                     | 10                |
| Matériel scientifique                                     | 10                |
| Matériel d'enseignement                                   | 5                 |
| <b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                 |                   |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 10                |
| Matériel de transport                                     | 5                 |
| Matériel de bureau  | 5                 |
| Mobilier de bureau  | 10                |
| Matériel informatique                                     | 3                 |
| Matériels divers  | 5                 |

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisés à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis (*Cf. paragraphe ci-après*).

**L'intégration à l'actif des collections d'ouvrages de la bibliothèque**

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages. Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire cette collection à son bilan afin de valoriser cet important actif destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

Dans la mesure où les ouvrages de la bibliothèque ont vocation à être conservés de façon pérenne sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet, il a été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 M€ en contrepartie des capitaux propres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

| CATÉGORIES                                      | VALORISATION EN € |
|---|-------------------|
| Livres anciens (avant 1815)                     | 485 289           |
| Réserve   | 366 217           |
| Monographies et usuels 19 <sup>ème</sup> siècle | 1 520 412         |
| Monographies et usuels 20 <sup>ème</sup> siècle | 2 638 974         |
| Périodiques                                     | 527 341           |
| Estampes  | 58 530            |
| Cartes  | 6 624             |
| Tirés à part                                    | 37 398            |
| Documents remarquables                          | 61 000            |
| Autres  | 24 330            |
| <b>TOTAL :</b>                                  | <b>5 726 075</b>  |

Cette collection s'est enrichie de 3000 ouvrages suite au don que Katérina Stenou-Pressouyre a fait à l'École. Ces ouvrages ont été inscrits à l'actif en 2016 selon les mêmes modalités de valorisation que celles retenues par le prestataire en 2015, pour l'ensemble de la collection. L'intégration s'est faite pour 109 k€ au compte 216 « collections ».

### 3.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ENC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

| FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF            | COMPTES                                   |
|---|---|
| Financement par l'État                      | c/101 – non rattaché à un actif déterminé |
|   | c/104 – rattaché à un actif déterminé     |
| Financement par des tiers autres que l'État | c/131 – non rattaché à un actif déterminé |
|   | c/134 – rattaché à un actif déterminé     |

### 3.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par l'École ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N : Taux de dépréciation :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Au 31/12/N :            | 0 %   |
| Au 31/12/N+1 :          | 50 %  |
| Au 31/12/N+2 :          | 80 %  |
| A partir du 31/12/N+3 : | 100 % |

### 3.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

### 3.2.5. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

#### Droits d'inscriptions

Les droits de scolarité payés par les élèves étudiants étaient jusqu'en 2018 comptabilisés au prorata temporis de l'année universitaire. Ainsi par exemple, les droits 2017/2018 ont été rattachés à l'exercice 2017 à hauteur de 4/10<sup>ème</sup> et les 6/10<sup>ème</sup> restants ont été comptabilisés en produits comptabilisés d'avance à la clôture 2017 pour être ensuite rétabli sur l'exercice 2018.

Assimilant les droits d'inscription à des droits d'entrée acquis par l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant<sup>12</sup>, la DGFIP a demandé aux établissements publics d'enseignement supérieurs de ne plus appliquer la méthode du prorata temporis pour comptabiliser désormais le produit intégral des droits d'inscription au cours de l'année de perception.

Ce changement a été mis en œuvre pour la première fois en 2019. Ainsi, le compte de résultat de l'exercice 2019 retrace la totalité des droits de scolarité encaissés en septembre 2019 au titre de l'année 2019/2020. Pour éviter de fausser le résultat, les 15 k€ de produits comptabilisés d'avance de la clôture 2018 (6/10<sup>ème</sup> des droits 2018/2019) ont été neutralisés en 2019 par retraitement des capitaux propres.

Cette opération est conforme à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNOCP) relatif aux changements de méthodes comptables<sup>13</sup>.

12. Les droits ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation

13. Avis repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des Établissements publics nationaux.

## Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

## Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

### *Les heures complémentaires et les vacations d'enseignement*

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées en 2020 et dont le paiement aux enseignants est différé en 2021 ont été recensées à la clôture pour donner lieu à charges à payer.

### *Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)*

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE), leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2020 qui seront indemnisés en 2021 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 135 € pour un cadre A, 90 € pour un cadre B et 75 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

| STATUT DES JOURS DE CONGÉS                 |   | MODALITÉ DE COMPTABILISATION        |
|--|---|-------------------------------------|
| Congés annuels 2020 non pris au 31/12/2020 |   | Charge à payer                      |
| Jours épargnés sur CET                     | Dont l'indemnisation interviendra en 2021 |                                     |
|  | Jours maintenus sur les CET               | Provision pour risque et charge (*) |

(\*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



## 4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### 4.1. ACTIF

Montants en €

| ACTIF                           |  | NOTES DE<br>RENOI À<br>L'ANNEXE | EXERCICE 2020 |                                    |               | 2019          |
|---------------------------------|--|---------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|---------------|
|                                 |  |                                 | BRUT          | AMORTISSEMENTS<br>ET DÉPRÉCIATIONS | NET           | NET           |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES   |  |                                 | 63 481,78     | -10 620,68                         | 52 861,10     | 15 099,70     |
| 205                             | Logiciels et droits similaires                   |                                 | 11 328,78     | -10 620,68                         | 708,10        | 1 099,70      |
| 232                             | Immobilisations en cours                         |                                 | 52 153,00     | –                                  | 52 153,00     | 14 000,00     |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES     |  |                                 | 26 837 524,15 | -3 472 020,25                      | 23 365 503,90 | 23 796 377,71 |
| 211                             | Terrains   |                                 | 5 610 000,00  | –                                  | 5 610 000,00  | 5 610 000,00  |
| 213                             | Constructions                                    |                                 | 13 503 859,91 | -2 576 866,57                      | 10 926 993,34 | 11 329 624,65 |
| 214                             | Constructions sur sol d'autrui                   |                                 | –             | –                                  | –             | –             |
| 215                             | Installations techniques, matériels et outillage |                                 | 99 718,18     | -28 312,60                         | 71 405,58     | 56 707,37     |
| 216                             | Collections                                      |                                 | 6 195 323,82  | -4 955,33                          | 6 190 368,49  | 6 145 906,22  |
| 218                             | Autres immobilisations corporelles               |                                 | 1 428 622,24  | -861 885,75                        | 566 736,49    | 654 139,47    |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES     |  |                                 | 337,05        | –                                  | 337,05        | 337,05        |
| 26                              | Participations et créances rattachées            |                                 | –             | –                                  | –             | –             |
| 27                              | Autres immobilisations financières               |                                 | 337,05        | –                                  | 337,05        | 337,05        |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ          |  | ❶                               | 26 901 342,98 | -3 482 640,93                      | 23 418 702,05 | 23 811 814,46 |
| STOCKS                          |  | ❷                               | 517 479,34    | -366 913,93                        | 150 565,41    | 98 556,48     |
| 331                             | Produits en cours                                |                                 | 53 172,98     | –                                  | 53 172,98     | 14 867,50     |
| 355                             | Produits finis                                   |                                 | 447 165,08    | -366 913,93                        | 80 251,15     | 83 688,98     |
| 37                              | Marchandises                                     |                                 | 17 141,28     | –                                  | 17 141,28     | –             |
| CRÉANCES                        |  | ❸                               | 367 142,99    | –                                  | 367 142,99    | 424 071,41    |
| 409                             | Avances et acomptes versés sur commandes         |                                 | 1 219,70      | –                                  | 1 219,70      | 1 219,70      |
| 411/418                         | Créances clients et comptes rattachés            |                                 | 279 759,01    | –                                  | 279 759,01    | 330 493,09    |
| 42 à 47                         | Autres créances                                  |                                 | 86 164,28     | –                                  | 86 164,28     | 92 358,62     |
| DISPONIBILITÉS                  |  | ❹                               | 3 280 945,60  | –                                  | 3 280 945,60  | 2 931 693,75  |
| 50                              | Valeurs mobilières de placement                  |                                 | –             | –                                  | –             | –             |
| 51                              | Banque, établissements financiers et assimilés   |                                 | 3 280 344,47  | –                                  | 3 280 344,47  | 2 931 224,01  |
| 53-54                           | Caisse et Régie                                  |                                 | 601,13        | –                                  | 601,13        | 469,74        |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT           |  |                                 | 4 165 567,93  | -366 913,93                        | 3 798 654,00  | 3 454 321,64  |
| 486                             | Charges constatées d'avance                      | ❺                               | 10 961,62     | –                                  | 10 961,62     | 27 280,48     |
| TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION |  |                                 | 10 961,62     | –                                  | 10 961,62     | 27 280,48     |
| TOTAL                           |  |                                 | 31 077 872,53 | -3 849 554,86                      | 27 228 317,67 | 27 293 416,58 |

#### 4.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ NOTE ①

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2020 :

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)       | VALEUR AU 01/01/2020 | SORTIES 2020 D'INVENTAIRE | ACQUISITIONS 2020 | CESSIONS ET MISES EN SERVICE 2020 | VALEUR AU 31/12/2020 |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053 | 11                   |                           |                   |                                   | 11                   |
| Immobilisations incorporelles en cours – c/232       | 14                   |                           | 38                |                                   | 52                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>25</b>            | <b>0</b>                  | <b>38</b>         | <b>0</b>                          | <b>63</b>            |

| AMORTISSEMENTS DES IMMO. INCORPORELLES                | VALEUR AU 01/01/2020 | SORTIES 2020 D'INVENTAIRE | DOTATIONS 2020 | CESSIONS ET MISES EN SERVICE 2020 | CUMUL AU 31/12/2020 |
|---|----------------------|---------------------------|----------------|-----------------------------------|---------------------|
| Logiciels, concessions et droits similaires, c/280531 | 10                   |                           | 1              |                                   | 11                  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>10</b>            | <b>0</b>                  | <b>1</b>       | <b>0</b>                          | <b>11</b>           |

Les immobilisations en cours correspondent aux coûts de numérisation des thèses de ses élèves que l'École a décidé d'activer.

Pour plus de précisions sur ce traitement comptable dont l'objectif est de mieux valoriser le patrimoine immatériel, se reporter au point qui lui est consacré au § 3.1.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2020 :

| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)            | VALEUR AU 31/12/2019 | ACQUISITIONS 2020 | SORTIES 2020 D'INVENTAIRE | CESSIONS ET MISES EN SERVICE 2020 | VALEUR AU 31/12/2020 |
|---|----------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Terrains – c/211  | 5 610                |                   |                           |                                   | 5 610                |
| Constructions – c/213                                   | 13 490               | 14                |                           |                                   | 13 504               |
| Installations techniques, matériel et outillage – c/215 | 77                   | 23                |                           |                                   | 100                  |
| Collections – c/216                                     | 6 150                | 45                |                           |                                   | 6 195                |
| Autres immobilisations corporelles – c/218              | 1 407                | 21                |                           |                                   | 1 429                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>26 734</b>        | <b>103</b>        | <b>0</b>                  | <b>0</b>                          | <b>26 838</b>        |

Les acquisitions nouvelles d'immobilisations corporelles s'élèvent au total à 103 k€ :

##### **Bibliothèque :**

- Acquisitions d'ouvrages 45 k€
- Aménagement du mur des donateurs 9 k€

**Siège 65 rue de Richelieu :**

- Matériel informatique 17 k€
- Autres travaux et installations 28 k€

**CTHS :**

- Matériel informatique 5 k€

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2020 :

| AMORTISSEMENTS<br>DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES           | VALEUR AU<br>31/12/2019 | DOTATIONS<br>2020 | SORTIES 2020<br>D'INVENTAIRE | CESSIONS ET<br>MISES EN<br>SERVICE<br>2020 | VALEUR AU<br>31/12/2020 |
|---|-------------------------|-------------------|------------------------------|--|-------------------------|
| Constructions – c/2813                                      | 2 160                   | 417               |                              |  | 2 577                   |
| Installations techniques,<br>matériel et outillage – c/2815 | 20                      | 8                 |                              |  | 28                      |
| Collections – c/2816  | 4                       | 1                 |                              |  | 5                       |
| Autres immobilisations<br>corporelles – c/2818              | 753                     | 109               |                              |  | 862                     |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2 938</b>            | <b>534</b>        |                              |  | <b>3 472</b>            |

Les immobilisations corporelles ne sont pas dépréciées.

**4.1.2. STOCKS NOTE ②**

| STOCKS (ACTIF CIRCULANT) | VALEUR BRUTE<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR BRUTE<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|--------------------------|---|-------------------------------------|
| En-cours                 | 15  | 53                                  |
| <i>École</i>             | 11  | 27                                  |
| CTHS                     | 3   | 26                                  |
| Produits finis           | 437   | 447                                 |
| <i>École</i>             | 242   | 248                                 |
| CTHS                     | 195   | 199                                 |
| Marchandises             | –   | 17                                  |
| <i>École</i>             | –   | 17                                  |
| <b>TOTAL</b>             | <b>452</b>                                      | <b>517</b>                          |

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages en cours de fabrication au CTHS ou à l'École (direction des éditions).

Les ouvrages édités par l'École sont vendus au public soit directement par l'établissement (direction des éditions) soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies ;
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (*Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile de France – ESMIF*) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Afin de réduire les coûts de stockage refacturés par le distributeur et tenant compte de la particularité de son catalogue à rotation lente, le CTHS a engagé depuis 2015 plusieurs opérations de pilonnage des ouvrages considérés excédentaires.

Cet important déstockage a été réalisé en plusieurs étapes :

- 25 000 exemplaires en 2019 d'une valeur brute d'environ 370 k€.
- 31 000 exemplaires en 2017 d'une valeur brute d'environ 400 k€.
- 27 000 exemplaires en 2015 d'une valeur brute d'environ 390 k€.

Ainsi, depuis 2015, le stock d'ouvrages du CTHS est passé de près de 100 000 exemplaires à un peu plus de seulement 14 000, confirmant ainsi la rationalisation de la politique d'édition de l'institut.

Pour information, ces destructions d'ouvrages représentent une perte de valeur proche de 1,2 million d'€ entre 2015 et 2019.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

| DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS) | VALEUR BRUTE<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR BRUTE<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---|---|-------------------------------------|
| <i>Valeur brute</i>                       | 242   | 248                                 |
| <i>Dépréciation</i>                       | -208  | -219                                |
| Valeur nette du stock École               | 34  | 30                                  |
| <i>Valeur brute</i>                       | 195   | 199                                 |
| <i>Dépréciation</i>                       | -145  | -148                                |
| Valeur nette du stock CTHS                | 50  | 50                                  |

Ainsi, pour l'ensemble de l'établissement, le stock de livres est déprécié à hauteur de 82 % :

|   |      |      |
|---|------|------|
| <i>Valeur brute</i>                       | 437  | 447  |
| <i>Dépréciation</i>                       | -354 | -367 |
| Valeur nette du stock total établissement | 84   | 80   |

Le stock de marchandises est constitué d'exemplaires du livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » que l'École détient en propre. Bien que réalisé en étroite collaboration avec l'École nationale des chartes, ce livre est édité et commercialisé par Gallimard au travers de son réseau exclusif de librairies. La convention passée avec l'éditeur prévoit cependant la cession de 1 500 exemplaires à l'École pour son usage propre avec la possibilité de les céder seulement dans le cadre de ventes directes, hors de son circuit de distribution habituel.

Ce livre n'étant pas issu du cycle de production de l'École, il a été décidé de suivre cette opération comme un achat de marchandises revendues en l'état.

Sur les 1 500 exemplaires, 256 ont été vendus et 260, distribués gratuitement pour les besoins de l'opération de communication menée autour du bicentenaire de l'École (2021).

#### 4.1.3. CRÉANCES NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

| CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)                   | VALEUR<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|--|---|-------------------------------|
| Avances et acomptes versés sur commande      | 1   | 1                             |
| Créances clients et Comptes rattachés        | 330                                       | 280                           |
| Total Autres créances                        | 92  | 86                            |
| <i>Subventions à recevoir c/441 et c/443</i> | 4   | 4                             |
| <i>Comptes de TVA c/445</i>                  | 70  | 76                            |
| <i>Autres</i>                                | 19  | 6                             |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>424</b>                                | <b>367</b>                    |

Le poste « Créances Clients et Comptes rattachés » inclut 53 k€ de produits à recevoir (factures à établir).

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2020.

#### 4.1.4. TRÉSORERIE NOTE ④

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

| TRÉSORERIE                              | VALEUR<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---|---|-------------------------------|
| Total Valeurs mobilières de placement   | –   | –                             |
| <i>Valeurs à l'encaissement</i>         | 1   | –                             |
| <i>Compte de dépôt (DFT)</i>            | 2 931                                     | 3 280                         |
| <i>Caisse et régie d'avance</i>         | 0   | 1                             |
| Total Disponibilités                    | 2 932                                     | 3 281                         |
| Paiements émis non débités à la clôture | 0   | 0                             |
| <b>TRÉSORERIE NETTE</b>                 | <b>2 932</b>                              | <b>3 281</b>                  |

#### 4.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE NOTE 5

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2020 mais qui se rattachent à 2021.

| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE         | VALEUR<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|-------------------------------------|---|-------------------------------|
| Charges constatées d'avance – c/486 | 27  | 11                            |

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements et locations mobilières payables d'avance.

## 4.2. PASSIF

Montants en €

| PASSIF  |  | NOTES DE RENVOI<br>À L'ANNEXE | EXERCICE 2020        | EXERCICE 2019        |
|---|--|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| 101   | Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)        |                               | –                    | –                    |
| 104   | Financements rattachés à des actifs déterminés (État)            |                               | 16 879 574,63        | 17 351 302,07        |
| 106   | Réserves   |                               | 8 745 786,44         | 8 423 616,29         |
| 11  | Report à nouveau   |                               | 54 347,92            | 54 347,92            |
| 12  | Résultat de l'exercice   |                               | 624 420,00           | 322 170,15           |
| 131   | Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers) |                               | –                    | –                    |
| 134   | Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)     |                               | 109 383,00           | 109 383,00           |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                   |  | <b>6</b>                      | <b>26 413 511,99</b> | <b>26 260 819,43</b> |
| 151   | Provisions pour risques  |                               | 169 500,00           | 169 500,00           |
| 158   | Autres provisions pour charges                                   |                               | 16 621,00            | 12 149,00            |
| <b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b> |  | <b>7</b>                      | <b>186 121,00</b>    | <b>181 649,00</b>    |
| 165   | Dépôts reçus   |                               | 38,12                | 38,12                |
| 419   | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                 |                               | –                    | –                    |
| 4419  | Avances sur subventions  |                               | 124 000,00           | 124 000,00           |
| 40  | Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés                         |                               | 63 813,19            | 191 767,65           |
| 43-44   | Dettes fiscales et sociales                                      |                               | 7 173,00             | 5 711,69             |
| 42-46-47  | Autres dettes  |                               | 84 462,57            | 200 675,39           |
| 5159  | Virements en cours   |                               | 87,74                | 87,74                |
| <b>TOTAL DETTES</b>                             |  | <b>8</b>                      | <b>279 574,62</b>    | <b>522 280,59</b>    |
| 487   | Produits constatés d'avance                                      | <b>9</b>                      | 349 110,06           | 328 667,56           |
| <b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>          |  |                               | <b>349 110,06</b>    | <b>328 667,56</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                    |  |                               | <b>27 228 317,67</b> | <b>27 293 416,58</b> |

## 4.2.1. CAPITAUX PROPRES NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2020 :

| CAPITAUX PROPRES   | VALEUR<br>1 <sup>ER</sup> JANV. 2020 | AUGMENTATIONS<br>2020 | DIMINUTIONS<br>2020 | VALEUR<br>31 DÉC. 2020 |
|--|--------------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés | –                                    | –                     | –                   | –                      |
| Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés     | 17 351                               | 19                    | -491                | 16 880                 |
| – <i>Nouveau financement</i>                                       |                                      | 19                    | –                   |                        |
| – <i>Quotes-parts de l'exercice</i>                                |                                      | –                     | -491                | –                      |
| Réserves   | 8 424                                | 322                   | –                   | 8 746                  |
| – <i>Affectation du résultat 2019</i>                              |                                      | 322                   | –                   |                        |
| Report à nouveau   | 54                                   | –                     | –                   | 54                     |
| Résultat 2019  | 322                                  | –                     | -322                | –                      |
| – <i>Affectation en réserves</i>                                   |                                      | –                     | -322                |                        |
| Résultat 2020  |                                      | 624                   |                     | 624                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>26 151</b>                        | <b>966</b>            | <b>- 813</b>        | <b>26 304</b>          |

| FINANCEMENTS PAR DES TIERS<br>AUTRES QUE L'ÉTAT | VALEUR<br>1 <sup>ER</sup> JANV. 2020 | SUBVENTIONS<br>REÇUES 2020 | QUOTES-PARTS<br>REPRISES | VALEUR<br>31 DÉC. 2020 |
|---|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------|
| Financements non rattachés à des actifs         | –                                    | –                          | –                        | –                      |
| Financements rattachés à des actifs             | 109                                  | –                          | –                        | 109                    |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>109</b>                           | <b>–</b>                   | <b>–</b>                 | <b>109</b>             |

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État :

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public (bâtiments).

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Le financement nouveau de 19 k€ correspond au financement par PSL sur fonds IDEX de l'équipement en matériel des salles de cours Jules-Quicherat et Auguste-Molinier.

— des réserves de l'établissement ;

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du conseil d'administration.

A noter que sur décision du conseil d'administration, les réserves sont affectées pour partie à l'entretien des bâtiments. Cf. « *Création d'un fonds de réserve dédié à l'entretien de l'immobilier* » au § 3-1. A ce jour, sur un montant total de 8 7 M€, 1 M€ sont affectés à ce fonds :

- 773 k€ pour l'entretien des bâtiments des rues de Richelieu et des Bernardins ;
- 60 k€ pour l'installation de l'École sur le Campus Condorcet ;
- 199 k€ pour l'entretien des locaux du 12 de la rue des Petits-Champs.

— du report à nouveau ;

Ce report à nouveau correspond à des corrections d'erreur et des changements de méthode faits en 2019.

— du résultat excédentaire de l'exercice 2020 (+624 k€).

#### 4.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NOTE 7

| PROVISIONS<br>POUR RISQUES ET CHARGES     | VALEUR<br>1ER JANV. 2020 | DOTATIONS<br>2020 | REPRISES<br>2020 | PROVISIONS<br>31 DÉC. 2020 |
|---|--------------------------|-------------------|------------------|----------------------------|
| Provisions pour risques                   | 170                      | –                 |                  | 170                        |
| Autres provisions pour risques et charges | 12                       | 4                 | –                | 17                         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>182</b>               | <b>4</b>          | <b>0</b>         | <b>186</b>                 |

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Les provisions pour risques d'un montant total de 170 k€ couvrent les risques de reversement de subventions perçues au cours d'exercices antérieurs.

Les autres provisions ont été constituées pour traduire dans les comptes les jours de congés épargnés par le personnel sur leurs comptes épargne temps (CET). Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel. Cf. « *les passifs sociaux* » au § 3-2-5.

#### 4.2.3. DETTES NOTE 8

L'avance sur subvention (124 k€) concerne un financement versé par l'État.

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

| CHARGES À PAYER   | VALEUR<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---|---|-------------------------------|
| FOURNISSEURS – c/408 (FACTURES NON PARVENUES AU 31/12/N)          | 191                                       | 64                            |
| PERSONNEL – c/428   | 61  | 80                            |
| - Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1 | 6   | 7                             |
| - Congés acquis et non pris au 31 décembre N                      | 7   | 9                             |
| - Heures complémentaires et vacations d'enseignement              | 48  | 64                            |
| CHARGES SOCIALES – c/438  | 6   | 7                             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>258</b>                                | <b>151</b>                    |

Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 3-2-5 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice* ».

#### 4.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE NOTE 9

| PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE   | VALEUR<br>AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR<br>AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|-------------------------------|---|-------------------------------|
| Dons dans le cadre du mécénat | 0   | 1                             |
| Prestations de recherche      | 325                                       | 349                           |
| Formations continue           | 3   | –                             |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>329</b>                                | <b>349</b>                    |

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2020 mais qui se rattachent à 2021 ou aux exercices suivants. (Cf. § 3-2-5).

Les produits constatés d'avance relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent les subventions ou le chiffre d'affaires facturés en avance par rapport aux prestations.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2020 sont :

|  |        |
|--|--------|
| – Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique (Adesfa 1)               | 101 k€ |
| – SNCF – Projet « L'histoire de la Seconde Guerre Mondiale »                             | 42 k€  |
| – Projet « Histoire du cinéma » (Projet générique 2017 de l'ANR)                         | 27 k€  |
| – Sorbonne université « Omélie » Outils et Méthodes pour l'Édition Linguistique Enrichie | 27 k€  |



## 5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2020 est bénéficiaire de +624 k€ confirmant le rétablissement particulièrement notable enregistré en 2016 après quatre années déficitaires consécutives :

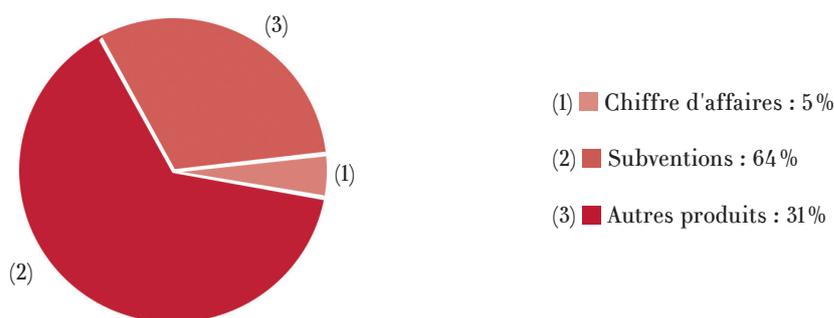
|           | 2012    | 2013    | 2014    | 2015   | 2016    | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    |
|-----------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Résultats | -173 k€ | -350 k€ | -389 k€ | -52 k€ | +784 k€ | +808 k€ | +575 k€ | +322 k€ | +624 k€ |

### 5.1. PRODUITS NOTE ①

Montants en €

| PRODUITS  |   | NOTES DE<br>RENOI À<br>L'ANNEXE | 2019         |              | 2020         |   | VARIATION<br>2020/2019 |      |
|---|---|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|---|------------------------|------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION                                 |   | ①                               | 4 614 092,40 |              | 5 124 161,25 |   | 11%                    |      |
| SOUS TOTAL A – CHIFFRE D'AFFAIRES NET                   |   |                                 | 243 276,95   |              | 237 418,97   |   | -2%                    |      |
| 707   | Ventes de marchandises                                    |                                 |              | -            | 6 293,36     |   |                        |      |
| 70  | Prestations de services (sauf 707)                        |                                 | 243 276,95   |              | 231 125,61   |   |                        | -5%  |
| SOUS-TOTAL B  |   |                                 | 4 370 815,45 |              | 4 886 742,28 |   | 12%                    |      |
| 71  | Production stockée  |                                 |              | -407 920,59  | 48 079,47    |   |                        | NS   |
| 72  | Immobilisations incorporelles                             |                                 |              | 14 000,00    | 38 153,00    |   |                        |      |
| 74  | Subventions d'exploitation                                |                                 |              | 3 333 921,15 | 3 292 768,37 |   |                        | -1%  |
| 781   | Reprises sur amortissements et provisions                 |                                 |              | 1 264 747,00 | 844 776,55   |   |                        | -33% |
| 791   | Transferts de charges                                     |                                 |              | -            | -            |   |                        |      |
| 75  | Autres produits   |                                 |              | 166 067,89   | 662 964,89   |   |                        | 299% |
| QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN |   |                                 | -            |              | -            |   |                        |      |
| PRODUITS FINANCIERS                                     |   |                                 | -            |              | -            |   |                        |      |
| 766   | Gains de change   |                                 | -            | -            | -            | - |                        |      |
| 767   | Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement |                                 |              | -            | -            |   |                        |      |
| 786   | Reprises sur amortissements et provisions                 |                                 |              | -            | -            |   |                        | -    |
| TOTAL DES PRODUITS                                      |   |                                 | 4 614 092,40 | -            | 5 124 161,25 | - | 11%                    |      |
| RÉSULTAT  |   |                                 | -            |              | -            |   |                        |      |
| Bénéfice  |   |                                 |              |              |              |   |                        |      |
| TOTAL GÉNÉRAL   |   |                                 | 4 614 092,40 |              | 5 124 161,25 |   |                        |      |

### Répartition des produits par nature (2020)



### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

| CHIFFRE D'AFFAIRES        | 2019       | 2020       | ÉVOLUTION     |
|---------------------------|------------|------------|---------------|
| Droits de scolarité       | 29         | 54         | +87 %         |
| Formation continue et VAE | 91         | 97         | +7 %          |
| Ventes de publications    | 117        | 73         | -38 %         |
| Ventes de marchandises    | –          | 6          | –             |
| Autres produits           | 6          | 7          | 10 %          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>243</b> | <b>237</b> | <b>-2,4 %</b> |

### Droits de scolarité

| NOMBRE D'INSCRITS EN FORMATION INITIALE | 2019/2020 |           |           | 2020/2021 |           |           | ÉVOLUTION 2019/2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------------|
|   | PAYANTS   | EXONÉRÉS  | TOTAL     | PAYANTS   | EXONÉRÉS  | TOTAL     |                     |
| Master                                  | 38        | 16        | 54        | 48        | 6         | 54        | 0 %                 |
| Doctorat                                | 28        | 7         | 35        | 29        | 5         | 34        | -3 %                |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>66</b> | <b>23</b> | <b>89</b> | <b>77</b> | <b>11</b> | <b>88</b> | <b>-1 %</b>         |

NB : Les étudiants exonérés de droits de scolarité sont les étudiants boursiers et les étudiants doctorants en co-tutelle.

Les droits d'inscription concernent les étudiants accueillis dans le cadre des formations initiales universitaires délivrées par l'École. Ils ne concernent pas les élèves recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

Les formations universitaires de niveau Master délivrées par l'École sont « *Technologies numériques appliquées à l'histoire* » et « *Humanités numériques et computationnelles* ».

A noter que le diplôme du Master « *Histoire transnationale* » n'est plus délivré par l'ENC depuis la rentrée 2019. Cette formation est désormais gérée par l'ENS Paris (Ulm) bien que l'École continue d'en assurer une partie des cours.

L'École délivre le diplôme de doctorat dans ses disciplines d'excellence : histoire, histoire de l'art, langues et littératures anciennes et romanes.

Les montants des droits d'inscription sont fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sans changement entre septembre 2019 et septembre 2020 en ce qui concerne les étudiants européens, ils s'élèvent à 243 € pour le Master et à 380 € pour le doctorat.

Les étudiants extra-européens s'acquittent désormais de droits différenciés (3770 € en Master). L'École a toutefois exonéré partiellement ces étudiants comme la loi l'y autorise afin de ramener leurs droits d'inscription au niveau des étudiants européens. Pour plus d'informations, se référer au point « *Stratégie Bienvenue en France et droits d'inscriptions différenciés* » du § 3.1.

C'est la hausse du nombre d'étudiants extra-européens qui est à l'origine des évolutions contrastées du chiffre d'affaires (+87%) et du nombre d'étudiants (-1%). En effet, leurs droits de scolarité différenciés ont été comptabilisés en produit pour leur montant brut (3 770 €) en contrepartie d'une charge pour le montant de l'exonération (3 770 – 243 = 3 527 €). Neuf étudiants sont concernés par ces droits en 2020 contre seulement deux en 2019.

A noter que le manque à gagner lié à l'exonération partielle des étudiants extra-européens s'élève à près de 32 k€ en 2020.

Enfin, il est rappelé pour mémoire, que les droits d'inscription sont comptabilisés, pour leur produit intégral, au titre de l'année de leur perception. Depuis 2019, ils ne sont plus rattachés à l'exercice selon la méthode du prorata temporis qui aurait consisté à rattacher en 2020, 6/10 des droits de l'année universitaire 2019/2020 et 4/10 des droits 2020/2021.

### **Formation continue**

L'activité de formation continue est partagée entre l'Urfist et l'École.

| CHIFFRE D'AFFAIRES     | 2019      | 2020      | ÉVOLUTION    |
|------------------------|-----------|-----------|--------------|
| <b>TOTAL ENC</b>       | <b>79</b> | <b>84</b> | <b>+6 %</b>  |
| Stages                 | 43        | 45        | +5 %         |
| Formation à la demande | 15        | 14        | -7 %         |
| Master                 | 11        | 20        | +82 %        |
| INET                   | 10        | 5         | -50 %        |
| <b>TOTAL URFIST</b>    | <b>11</b> | <b>13</b> | <b>+13 %</b> |
| <b>TOTAL</b>           | <b>91</b> | <b>97</b> | <b>+7 %</b>  |

Le chiffre d'affaires de la formation continue a progressé en 2020 du fait d'une augmentation de l'activité :

| ÉCOLE – VOLUME D'ACTIVITÉ      | 2019  | 2020  | ÉVOLUTION |
|--------------------------------|-------|-------|-----------|
| Nombre d'heures x participants | 3 990 | 5 108 | +28 %     |

Source : Direction des études – service de la formation continue

L'École et l'Urfist ont su s'adapter au contexte sanitaire en assurant à distance son offre habituelle de formation, ce qui explique le maintien du chiffre d'affaires des stages malgré les deux périodes de confinements.

Les formations INET ont dû, elles, être reportées sur 2021.

L'accueil de nouveaux stagiaires (6 inscriptions à la rentrée 2020 contre 2 à la rentrée 2019) explique la forte hausse du chiffre d'affaires des Master.

Ainsi l'activité de la formation continue se maintient voire progresse en 2020 malgré le contexte Covid. A noter toutefois que ce redressement fait suite à 5 années consécutives de baisse entre 2014 et 2018, ce qui a conduit à diviser par deux le chiffre d'affaires de cette activité sur la période.

| K€                 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Chiffre d'affaires | 173  | 160  | 148  | 122  | 85   | 91   | 97   |

### *Ventes de publications*

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages édités par l'École (direction des éditions) et le CTHS.

| NOMBRE D'OUVRAGES        | 2019         | 2020         | ÉVOLUTION   |
|--------------------------|--------------|--------------|-------------|
| ENC – ventes directes    | 83           | 61           | -27%        |
| ENC – via distributeurs  | 1 032        | 1 020        | -1%         |
| CTHS – ventes directes   | 1 262        | 347          | -73%        |
| CTHS – via distributeurs | 3 598        | 2 586        | -28%        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>5 975</b> | <b>4 283</b> | <b>-28%</b> |

| CHIFFRE D'AFFAIRES                    | 2019       | 2020      | ÉVOLUTION   |
|---------------------------------------|------------|-----------|-------------|
| ENC – ventes directes                 | 3          | 2         | -33%        |
| ENC – via distributeurs <sup>14</sup> | 20         | 16        | -20%        |
| CTHS – ventes directes                | 25         | 7         | -72%        |
| CTHS – via distributeurs              | 69         | 47        | -32%        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>117</b> | <b>73</b> | <b>-38%</b> |

Le catalogue de l'École (direction des éditions) est composé de 166 titres disponibles à la vente (dont 7 nouveaux titres 2020), celui du CTHS, de 372 titres (dont 8 nouveaux titres en 2020 + 2 rééditions).

La forte baisse des ventes directes du CTHS s'explique dans le succès exceptionnel de deux ouvrages édités en 2019 à l'occasion d'opérations spécifiques.

La crise sanitaire explique en partie le recul du chiffre d'affaires en 2020. Les fermetures des librairies lors des deux confinements ont naturellement eu un impact sur le volume des ventes via les distributeurs et la fermeture de l'établissement, sur les ventes directes. De plus, plusieurs parutions nouvelles ont été décalées sur le deuxième semestre réduisant de fait le potentiel de vente 2020.

<sup>14</sup>. La plus forte baisse observée en valeur (-20%) qu'en volume (-1%) s'explique par un prix moyen des meilleures ventes 2020 plus faible que celui de 2019.

Cette crise vient aggraver la situation d'une activité éditoriale déjà en grande difficulté. Si l'on compare les ventes 2020 à celles constatées il y a 7 ans (10 660 ouvrages vendus en 2013 pour un chiffre d'affaires de 203 k€), le recul est presque de deux tiers.

### *Ventes de l'ouvrage du bicentenaire (ventes de marchandises)*

Conçu à l'occasion du bicentenaire de l'École, le livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » est édité et commercialisé par Gallimard au travers de son réseau exclusif de librairies. La convention passée avec l'éditeur prévoit cependant la cession de 1 500 exemplaires à l'École pour son usage propre avec la possibilité de les céder seulement dans le cadre de ventes directes, hors de son circuit de distribution habituel.

Ce livre n'étant pas issu du cycle de production de l'École, il a été décidé de suivre cette opération en achat de marchandises revendues en l'état.

| NOMBRE D'OUVRAGES     | 2019 | 2020 | ÉVOLUTION |
|-----------------------|------|------|-----------|
| ENC – ventes directes | –    | 256  | –         |

| CHIFFRE D'AFFAIRES    | 2019 | 2020 | ÉVOLUTION |
|-----------------------|------|------|-----------|
| ENC – ventes directes | –    | 6    | –         |

Au 31 décembre 2020, sur les 1 500 exemplaires, 256 ont été vendus et 260, distribués gratuitement pour les besoins de l'opération de communication menée autour du bicentenaire de l'École (2021).

### *Production stockée*

L'important déstockage constaté en 2019 (-408 k€) était consécutif au pilonnage d'une partie des stocks d'ouvrages au CTHS (25 000 exemplaires). Aucun pilonnage n'a eu lieu en 2020.

La production stockée de l'exercice (+48 k€) signifie que l'École et le CTHS ont produit plus d'ouvrages qu'ils en ont vendus en 2020. Ce poste vient compenser les coûts de fabrication 2020 des ouvrages qui seront vendus au cours des prochains exercices.

### *Production immobilisée*

La production immobilisée représente la neutralisation au compte de résultat, des coûts de développement engagés à l'occasion de la numérisation des thèses des anciens élèves de l'École.

L'École a fait le choix d'inscrire à l'actif le produit de cette numérisation qu'elle considère comme une immobilisation incorporelle générée en interne.

Pour plus de précision sur cette opération, se reporter au § 3-1 « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* » / « *Numérisation des thèses des anciens élèves de l'ENC* »

### *Subventions*

| RUBRIQUE     | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION          | 2019         | 2020         | ÉVOLUTION  |
|--------------|-------------------------------------|--------------|--------------|------------|
| c/741        | État                                | 3 161        | 3 048        | -4 %       |
| c/744        | Collectivités et organismes publics | 148          | 230          | +55 %      |
| c/746        | Dons et legs                        | 2            | 10           | 542 %      |
| c/748        | Autres                              | 23           | 5            | -80 %      |
| <b>TOTAL</b> |                                     | <b>3 334</b> | <b>3 293</b> | <b>-1%</b> |

### État :

| RUBRIQUE     | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ÉTAT        | 2019         | 2020         | ÉVOLUTION   |
|--------------|--|--------------|--------------|-------------|
| c/7411       | Ministère de tutelle                   | 2 844        | 2 872        | +1 %        |
| c/741311     | ANR dans le cadre du PIA <sup>15</sup> | 276          | 137          | -51 %       |
| c/741312     | ANR hors PIA                           | 41           | 39           | -3 %        |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>3 161</b> | <b>3 048</b> | <b>-4 %</b> |

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 64 % de ses produits soit 3 293 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public (SCSP), dotation récurrente versée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour que l'École exerce sa mission de service public. Celle-ci s'élève à 2 859 k€ en 2020.

Les autres subventions de l'État comptabilisées en 2020 sont versées pour l'essentiel dans le cadre du programme des investissements d'avenir (Equipex, IDEX, Labex). Elles sont comptabilisées à l'avancement des coûts encourus par le projet qu'elles financent.

Elles sont donc compensées par des dépenses de montants équivalents. Cf. § 3-2-5. « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice – contrats pluriannuels* ».

Du fait de ce mode de comptabilisation, l'activité recherche de l'École financée par subventions n'a donc pas d'impact sur le résultat.

| PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS PAR LE PIA                                   | FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL | DÉPENSES ENCOURUES EN 2020 | AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2020 |
|--|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Campus Condorcet (Equipex)<br>Projet Bibliissima                         | 538                           | 110                        | 99 %                               |
| Paris Sciences et lettres (PSL IDEX)<br>Filigranes pour tous – IRIS SDDS | 113                           | 16                         | 100 %                              |

| PRINCIPAUX PROJETS FINANCÉS HORS PIA  | FINANCEMENT PLURIANNUEL TOTAL | DÉPENSES ENCOURUES EN 2020 | AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2020 |
|---|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Agence Nationale de la Recherche – ANR AAP<br>Générique 2017 – Histoire du cinéma CINE<br>08-19 | 112                           | 32                         | 76 %                               |

La baisse sensible (-51 %) des financements reçus dans le cadre du programme des Investissements d'avenir (PIA, voir « *Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir* » au § 3-1.), s'explique par la fin de plusieurs projets significatifs : « PSL – Diverses actions 2016 » (Total 304 k€) et financement du Laboratoire d'excellence (Labex) Hastec.

### Collectivités et organismes publics :

Ces produits sont constitués de divers financements accordés à l'École par d'autres établissements publics. Aucun pris isolément n'a de caractère significatif sauf le financement de 4 doctorants par PSL en 2020 qui explique à lui seul la hausse significative de ce poste en 2020.

15. PIA : Programme des investissements d'avenir. Cf. point « *Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir* » du §3.1.

***Dons et legs :***

Les dons collectés en 2020 l'ont été dans le cadre de la campagne de mécénat organisée à l'occasion du bicentenaire de l'École.

Les dons et legs sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. La totalité des dons collectés l'année passée étaient consommés au 31 décembre 2019.

***Autres :***

La baisse de ce poste s'explique par une raison conjoncturelle : le financement en 2019 (20 k€) par l'université de Wuhan (Chine) du colloque « *Patrimoine culturel et humanités numériques* » co-organisé par l'ENC avec cette université. Ce colloque s'est tenu à l'École du 14 au 18 octobre 2019.

**Autres produits**

Les autres produits sont très forte progression suite à l'apurement d'écritures anciennes remontant à 2010 et 2011 (566 k€). Ces produits viennent compenser des charges d'un montant équivalent 537 k€ (voir infra « autres charges »).

**Reprises sur amortissements et provisions**

Ces reprises sont relatives à :

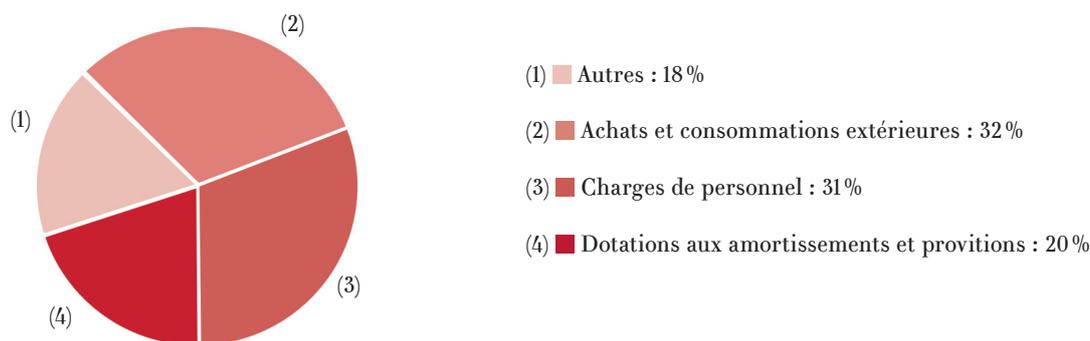
- l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2020 (353 k€)
- la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif (491 k€)

Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés par l'État ou d'autres tiers (534 k€).

## 5.2. CHARGES NOTE 3

Montants en €

| CHARGES   |   | NOTES DE RENVOI<br>À L'ANNEXE | 2019         |              | 2020         |              | VARIATION 2020/2019 |      |
|---|---|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|------|
| CHARGES D'EXPLOITATION                                    |   | 3                             | 4 291 922,25 |              | 4 499 741,25 |              | 5%                  |      |
| ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE                    |   |                               | -            |              | 26 100,00    |              |                     |      |
| 607-608-6097  | Achats de marchandises                                      |                               |              | -            |              | 26 100,00    |                     |      |
| ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS |   |                               | 256 261,26   |              | 270 723,80   |              | 6%                  |      |
| 601   | Achats stockés - matières premières et fournitures          |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 602   | Achats stockés - autres approvisionnements                  |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 603   | Variation des stocks (approvisionnement<br>et marchandises) |                               |              | -            |              | -17 141,28   |                     |      |
| 604   | Achats d'études et prestations                              |                               |              | 154 364,18   |              | 148 523,43   |                     | -4%  |
| 606   | Achats non stockés de matières et fournitures               |                               |              | 101 897,08   |              | 139 341,65   |                     | 37%  |
| SERVICES EXTÉRIEURS                                       |   |                               | 666 308,34   |              | 703 833,27   |              | 6%                  |      |
| 611   | Sous traitance générale                                     |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 612   | Crédit bail   |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 613   | Locations   |                               |              | 54 097,17    |              | 59 052,42    |                     | 9%   |
| 614   | Charges locatives et de copropriété                         |                               |              | 378 884,04   |              | 405 564,57   |                     | 7%   |
| 615   | Travaux d'entretien et réparation                           |                               |              | 115 008,51   |              | 121 040,28   |                     | 5%   |
| 616   | Primes d'assurance  |                               |              | 10 710,87    |              | 10 783,31    |                     | 1%   |
| 617   | Études et recherches  |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 618   | Divers  |                               |              | 107 607,75   |              | 107 392,69   |                     | 0%   |
| AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS                                |   |                               | 636 186,28   |              | 412 238,39   |              | -35%                |      |
| 621   | Personnel extérieur à l'établissement                       |                               |              | 3 140,32     |              | -            |                     |      |
| 622   | Rémunérations d'intermédiaires et honoraires                |                               |              | 35 883,38    |              | 25 178,47    |                     | -30% |
| 623   | Publicité, publications, relations publiques                |                               |              | 37 107,35    |              | 52 103,70    |                     | 40%  |
| 624   | Transports  |                               |              | 22 698,56    |              | 920,44       |                     | -96% |
| 625   | Déplacements missions et réceptions                         |                               |              | 253 056,46   |              | 39 958,07    |                     | -84% |
| 626   | Frais postaux et télécommunications                         |                               |              | 51 654,71    |              | 52 320,59    |                     | 1%   |
| 627   | Services bancaires  |                               |              | 373,25       |              | 719,99       |                     | 93%  |
| 628   | Divers  |                               |              | 232 272,25   |              | 241 037,13   |                     | 4%   |
| IMPÔTS ET TAXES   |   |                               | 32 705,84    |              | 34 058,03    |              | 4%                  |      |
| 631 et 633  | Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)              |                               |              | 25 111,36    |              | 24 090,03    |                     | -4%  |
| 635 et 637  | Impôts, taxes et versements assimilés (autres)              |                               |              | 7 594,48     |              | 9 968,00     |                     | 31%  |
| CHARGES DE PERSONNEL                                      |   |                               | 1 437 032,17 |              | 1 359 284,42 |              | -5%                 |      |
| 641   | Rémunérations du personnel                                  |                               |              | 996 994,39   |              | 958 318,46   |                     | -4%  |
| 645   | Charges de sécurité sociale et de prévoyance                |                               |              | 361 204,03   |              | 347 376,95   |                     | -4%  |
| 647   | Autres charges sociales                                     |                               |              | 78 833,75    |              | 53 589,01    |                     | -32% |
| 648   | Autres charges de personnel                                 |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| AUTRES CHARGES  |   |                               | 353 345,67   |              | 787 544,10   |              | 123%                |      |
| 651   | Redevances pour concessions, brevets, licences              |                               |              | 44 983,80    |              | 55 251,43    |                     | 23%  |
| 654   | Pertes sur créances irrécouvrables                          |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 656   | Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés              |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| 657   | Charges spécifiques   |                               |              | 160 901,88   |              | 183 893,76   |                     | 14%  |
| 658   | Charges diverses de gestion courante                        |                               |              | 147 459,99   |              | 548 398,91   |                     | 272% |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS |   |                               | 910 082,69   |              | 905 959,24   |              | 0%                  |      |
| 681   | DAP - charges d'exploitation                                |                               |              | 910 082,69   |              | 905 959,24   |                     | 0%   |
| QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN   |   |                               | -            |              |              |              |                     |      |
| CHARGES FINANCIÈRES                                       |   |                               | -            |              | -            |              |                     |      |
| 661   | Charges d'intérêts  |                               |              |              |              | -            |                     |      |
| 666   | Pertes de change  |                               |              |              |              | -            |                     |      |
| 686   | DAP - charges financières                                   |                               |              |              |              | -            |                     |      |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES                                   |   |                               | -            |              | -            |              |                     |      |
| 69  | Impôt sur les bénéfices                                     |                               |              | -            |              | -            |                     |      |
| TOTAL DES CHARGES   |   |                               | 4 291 922,25 | 4 291 922,25 | 4 499 741,25 | 4 499 741,25 | 5%                  |      |
| RÉSULTAT  |   |                               | 322 170,15   |              | 624 420,00   |              |                     |      |
|   | Bénéfice  |                               |              | 322 170,15   |              | 624 420,00   |                     | 94%  |
| TOTAL GÉNÉRAL   |   |                               | 4 614 092,40 | 4 614 092,40 | 5 124 161,25 | 5 124 161,25 |                     |      |

**Répartition des charges par nature (2020)****Achats de marchandises**

Les achats de marchandises représentent l'achat de 1500 exemplaires du livre « L'ENC, deux cents ans au service de l'histoire » édité par Gallimard à l'occasion du bicentenaire de l'École. Bien que réalisé en étroite collaboration avec l'École, ce livre n'est pas issu de son cycle de production. Il a donc été décidé de suivre cette opération en achat de marchandises revendues en l'état.

**Achats et autres approvisionnements**

La rubrique « Achats d'études et de prestations » retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. Pour information, la direction des éditions a édité 7 nouveaux ouvrages en 2020 (contre 8 en 2019) et le CTHS, 8 (contre 10 en 2019). Les ouvrages en cours de production au 31 décembre 2020 sont respectivement de 4 et 5.

La forte hausse du poste « Achats non stockés de matières et fournitures » s'explique par les acquisitions d'ordinateurs portables dans le cadre de la généralisation du télétravail en réponse à la crise sanitaire. Ces ordinateurs d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT ont été comptabilisés en charge et non en investissement.

**Services extérieurs et autres services extérieurs**

Ces deux postes sont en baisse globalement de 14 % (-186 k€).

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- la hausse des charges locatives (+27 k€) qui tiennent compte de la refacturation, pour la première fois en année pleine, des charges liées à l'occupation du Centre Jean Mabillon et du CTHS sur le Campus Condorcet (installation en septembre 2019).
- la baisse très marquée des postes « Transports » « Déplacements, missions et réceptions » qui s'explique facilement par la crise sanitaire à l'origine de deux confinements. A noter que le congrès annuel du CTHS a été annulé. Ces postes sont à l'origine à eux seuls de 235 k€ d'économie.
- la hausse du poste « Publicité, publications et relations publiques » (+15 k€) qui retrace notamment les dépenses relatives à l'organisation de l'évènement du bicentenaire de l'ENC en 2021.

## Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

| ENVELOPPE MASSE SALARIALE                      | 2019         | 2020         | ÉVOLUTION   |            |
|--|--------------|--------------|-------------|------------|
|  |              |              | EN %        | EN k€      |
| Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.) | 25           | 24           | -4 %        | -1         |
| Salaires et traitements                        | 997          | 958          | -4 %        | -39        |
| Charges sociales                               | 361          | 347          | -4 %        | -14        |
| Autres charges sociales                        | 79           | 54           | -32 %       | -25        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>1 462</b> | <b>1 383</b> | <b>-5 %</b> | <b>-78</b> |

### Salaires et traitements, charges sociales

Les tableaux suivants indiquent la répartition des effectifs de l'École payés sur son budget propre aux 31/12/2019 et 2020.

| PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2019 | CDI      | CDD         | TOTAL       |
|---|----------|-------------|-------------|
| Personnels administratifs                 | 6        | 11          | 17          |
| Personnels enseignants-chercheurs         | –        | 6,8         | 6,8         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>6</b> | <b>17,8</b> | <b>23,5</b> |

Source : tableau 1 du compte financier 2019

| PERSONNELS EX PRIMÉS EN ETPT AU 31/12/2020 | CDI        | CDD         | TOTAL       |
|--|------------|-------------|-------------|
| Personnels administratifs                  | 4,8        | 12,7        | 17,5        |
| Personnels enseignants-chercheurs          | –          | 7,3         | 7,3         |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>4,8</b> | <b>20,0</b> | <b>24,8</b> |

Source : tableau 1 du compte financier 2020

Après deux années de hausse sensible (près de 50 % soit +510 k€), la masse salariale est en légère baisse en 2020.

Selon les informations communiquées par la DRH, la hausse de la masse salariale entre 2019 et 2020 résulte de trois facteurs principaux :

- le recrutement de doctorants (+48 k€). Ce recrutement est financé par PSL (ED 472),
- une baisse de l'activité recherche à l'École (-89 k€) et au CTHS (-13 k€) partiellement à la crise sanitaire,
- une baisse des indemnités versés aux enseignants du fait de la suppression des oraux du concours 2020 (-15 k€).

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à un peu plus de 6,7 M€.

Les effectifs se répartissent comme suit :

| MASSE SALARIALE ÉTAT – ETP AU 31/12/2020 | FONCTIONNAIRES ET CDI | CDD         | TOTAL       |
|--|-----------------------|-------------|-------------|
| Personnel administratif                  | 32,1                  | 5,8         | 37,8        |
| Personnel enseignant-chercheur           | 16,0                  | 4,8         | 20,8        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>48,1</b>           | <b>10,6</b> | <b>58,7</b> |

Source : tableau 1 du compte financier 2020

Sont incluses de plus dans cette masse salariale, les rémunérations des 72 élèves fonctionnaires stagiaires de l'École.

**Passifs sociaux :**

| CHARGES À PAYER   | VALEUR AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 | VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020 |
|---|--|----------------------------|
| <b>PERSONNEL – c/428</b>  | <b>61</b>                              | <b>80</b>                  |
| - Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1 | 6                                      | 7                          |
| - Congés acquis et non pris au 31 décembre N                      | 7                                      | 9                          |
| - Heures complémentaires et vacations d'enseignement              | 48                                     | 64                         |
| <b>CHARGES SOCIALES – c/438</b>                                   | <b>6</b>                               | <b>7</b>                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>67</b>                              | <b>87</b>                  |

| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | VALEUR 1 <sup>ER</sup> JANV. 2020 | DOTATIONS 2020 | REPRISES 2020 | PROVISIONS 31 DÉC. 2020 |
|------------------------------------|-----------------------------------|----------------|---------------|-------------------------|
| Jours de congés épargnés sur CET   | 12                                | 4              | –             | 17                      |

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 4-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacations) dispensées en 2020 dont le paiement est différé en 2021 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.

**Autres charges**

Les autres charges sont très forte progression suite à l'apurement d'écritures anciennes remontant à 2010 et 2011 (537 k€). Ces charges ont été compensées par un produit d'un montant équivalent 566 k€ (voir supra « autres produits »).

### Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

|   |        |
|---|--------|
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles  | 534 k€ |
| Dotation aux provisions pour risques                            | 5 k€   |
| Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2020 | 367 k€ |

A noter que la charge d'amortissement des immobilisations financées par des tiers est neutralisée à hauteur de 458 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 3-1-1.).









65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
T + 33 (0)1 55 42 75 00  
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)